

Privilège

perversi notre système, a tenté de rejeter le blâme sur l'opposition et n'a pas accepté la responsabilité qu'il doit assumer à l'égard des personnes qui relèvent de lui.

Je veux répondre à un des arguments qu'a présentés le ministre. Celui-ci prétend que c'est notre faute si nous sommes ici ce matin.

Le paragraphe 28(3) du Règlement autorise le Président à rappeler la Chambre des communes pendant l'ajournement si, après consultation avec le gouvernement, il est convaincu que c'est dans l'intérêt public.

M. Clark (Yellowhead): C'est la faute du Président.

M. Crosbie (St. John's-Ouest): C'est la faute du Président.

M. Clark (Yellowhead): C'est honteux.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si, Votre Honneur, vous estimez, après qu'un ministre de la Couronne en a fait la demande, en particulier le leader du gouvernement à la Chambre, qu'il est dans l'intérêt public de rappeler le Parlement, vous pouvez le faire et vous l'avez déjà fait en d'autres occasions.

Si le Président avait rappelé la Chambre hier soir, l'opposition n'aurait pas pu empêcher le ministre des Finances d'au moins présenter les taxes proposées.

Le paragraphe 83(1) du Règlement donne explicitement le droit à tout ministre de la Couronne de déposer un avis de motion des voies et moyens en tout temps pendant une séance. Le ministre aurait pu venir ici, Votre Honneur aurait pu rappeler la Chambre à la demande du leader à la Chambre, c'était assurément une situation d'urgence. Alors le ministre des Finances aurait pu prendre la parole à la Chambre, présenter sa motion des voies et moyens et en parler.

M. Clark (Yellowhead): C'est la faute du Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Comme il n'a pas démissionné, le ministre des Finances a suivi sa ligne de conduite mal avisée et a agi de façon inappropriée.

Le premier ministre et le ministre des Finances ne veulent pas ou ne peuvent pas comprendre qu'il s'agit effectivement d'un exemple classique de manquement à la responsabilité ministérielle dans une démocratie parlementaire.

La responsabilité ministérielle ne représente pas seulement un autre anachronisme, vestige d'une époque révolue, que le ministre peut rejeter.

M. Clark (Yellowhead): En parlant d'anachronismes.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est un autre aspect fondamental, un autre principe fondamental de la démocratie parlementaire.

Pour que la Chambre des communes puisse jouer son rôle, pour que notre système de gouvernement fonctionne de façon convenable, le ministre doit accepter la responsabilité pleine et entière de ce qui s'est passé, la plus importante violation du secret budgétaire dans l'histoire du Parlement canadien.

J'ai entendu le premier ministre dire à la radio: «Si un magasin est cambriolé, est-ce que vous punissez le propriétaire? C'est la faute du voleur.» Ma réponse est celle-ci: «Tout dépend si la porte était verrouillée ou non» et, dans ce cas-ci, la porte n'était pas verrouillée.

Le ministre des Finances a été incapable de contrôler son ministère.

M. Clark (Yellowhead): Savez-vous quelque chose que nous ne savons pas, John?

M. Turner (Vancouver Quadra): Il n'a pas pu respecter ses objectifs financiers du fait même de sa politique monétaire.

M. Clark (Yellowhead): Qui a envoyé le voleur?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Sans doute vous, puisque vous en parlez.

M. Clark (Yellowhead): Qui a envoyé le voleur?

M. Turner (Vancouver Quadra): Sa politique fiscale était déjà injuste pour les Canadiens, mais maintenant il n'est même pas en mesure de la présenter honnêtement.

Nous accusons le ministre d'avoir dupé la Chambre des communes, pour ne pas avoir communiqué les faits à la population l'automne dernier. Nous accusons le ministre de duperie parce qu'il avait pris des engagements financiers qui sont violés par ce document. NOUS ACCUSONS le ministre de mauvaise gestion pour avoir doublé la dette publique de ce pays en quatre années seulement. Maintenant, nous l'accusons d'abus de confiance parce qu'il refuse de démissionner.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Chrétien, Chrétien, Chrétien.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, les questions sans réponse sont légion. Quand le ministre des Finances a-t-il découvert, la première fois, que cette divulgation sans précédent du secret budgétaire avait eu lieu, qu'il y avait eu fuite? Qu'a-t-il fait alors?

Une voix: Il ne s'est pas rendu à la Chambre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Pourquoi n'a-t-il pas démissionné immédiatement? Pourquoi n'a-t-il pas pris au moins la peine de se rendre à la Chambre pour vous demander, monsieur le Président, de reconvoquer les députés par l'entremise du leader du gouvernement à la Chambre?